



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 17 Novembre 2022**

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **47**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **7**  
Nombre de membres excusés : **4**  
Nombre de membres absents : **3**

**Date de convocation :**  
**10 novembre 2022**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

**2 DEC. 2022**  
et affichage le :

**2 DEC. 2022**

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.8 - Environnement**

**Objet : Intercom de la Vire au Noireau – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2021**

L'an 2022, le 17 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 10 novembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 novembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET			Mme Catherine GARNIER		
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT			Mme Emilie HERVY		
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON			M. Pascal MARTIN		
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>47</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b>			<b>54</b>		

**M. Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'EPCI est destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

**En 2021, année faisant l'objet des présents rapports, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :**

**S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

**S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :**

- pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

**S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamp : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

**Suivant la présentation faite à la Commission Générale réunie ce 17 novembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2021 joint en annexe de la présente délibération.**

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2021.**

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance  
Mme Annick ALLAIN



Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER





## INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

## ANNEE 2021

20, rue d'Aignaux  
VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02.31.66.28.33.  
Email : [ordures.menageres@vireaunoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireaunoireau.fr)

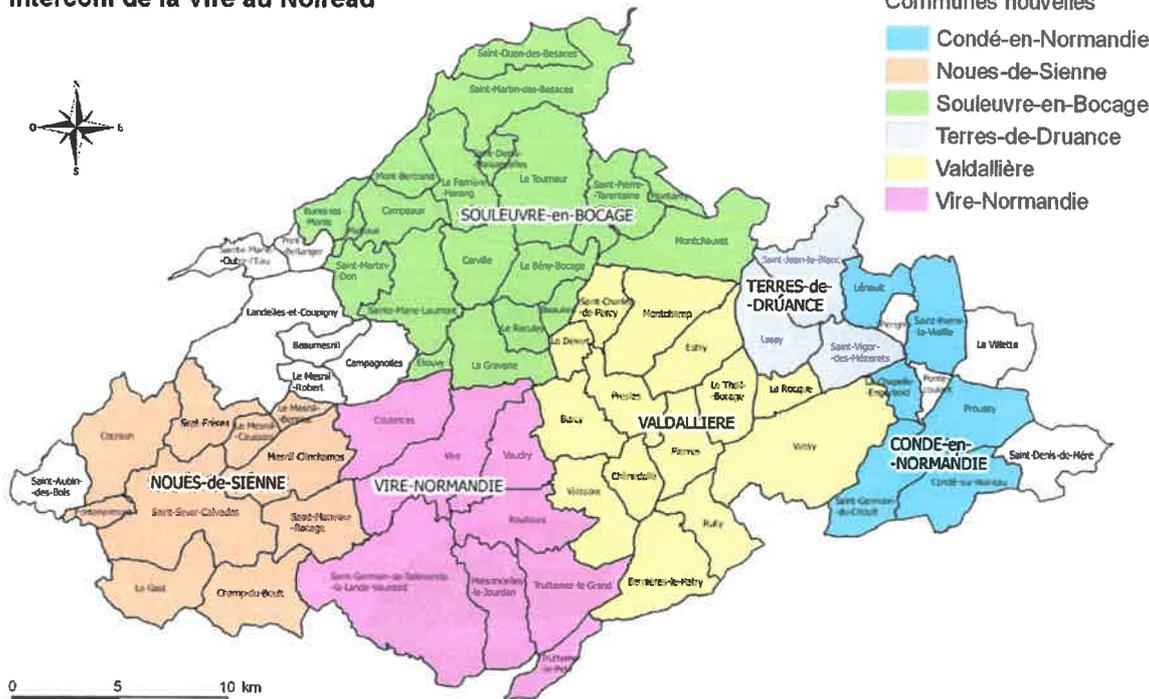
## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 49 000 habitants, pour 17 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021; le nombre de foyers quant à lui avoisine 21 261. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3<sup>e</sup> EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2019 (fiche DGCL)
<b>Ex. CC de Condé Intercom</b>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 6 communes déléguées	6 912
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017) 3 communes déléguées	970
La Villette	229
Périgny	62
Pontécoulant	82
Saint-Denis-de-Méré	846
<b>Pôle de proximité de Saint Server</b>	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017) 10 communes déléguées	4 523
Beaumesnil	206
Campagnolles	535
Landelles-et-Coupigny	881
Le Mesnil-Robert	195
Pont-Bellanger	66
Saint-Aubin-des-Bois	235
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	125
<b>Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016) 14 communes déléguées</b>	
<b>Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016) 20 communes déléguées</b>	8 994
<b>Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 8 communes déléguées</b>	18 069

## Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
  - Souleuvre-en-Bocage : Régie intercommunale
  - Pôle de proximité de Saint Sever : Régie intercommunale
  - Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
  - Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- } Passage en régie intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2020

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et du pôle de proximité de Saint Sever adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Druance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Saint Sever : régie intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Pôle de proximité de Saint Sever : TEOM

- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

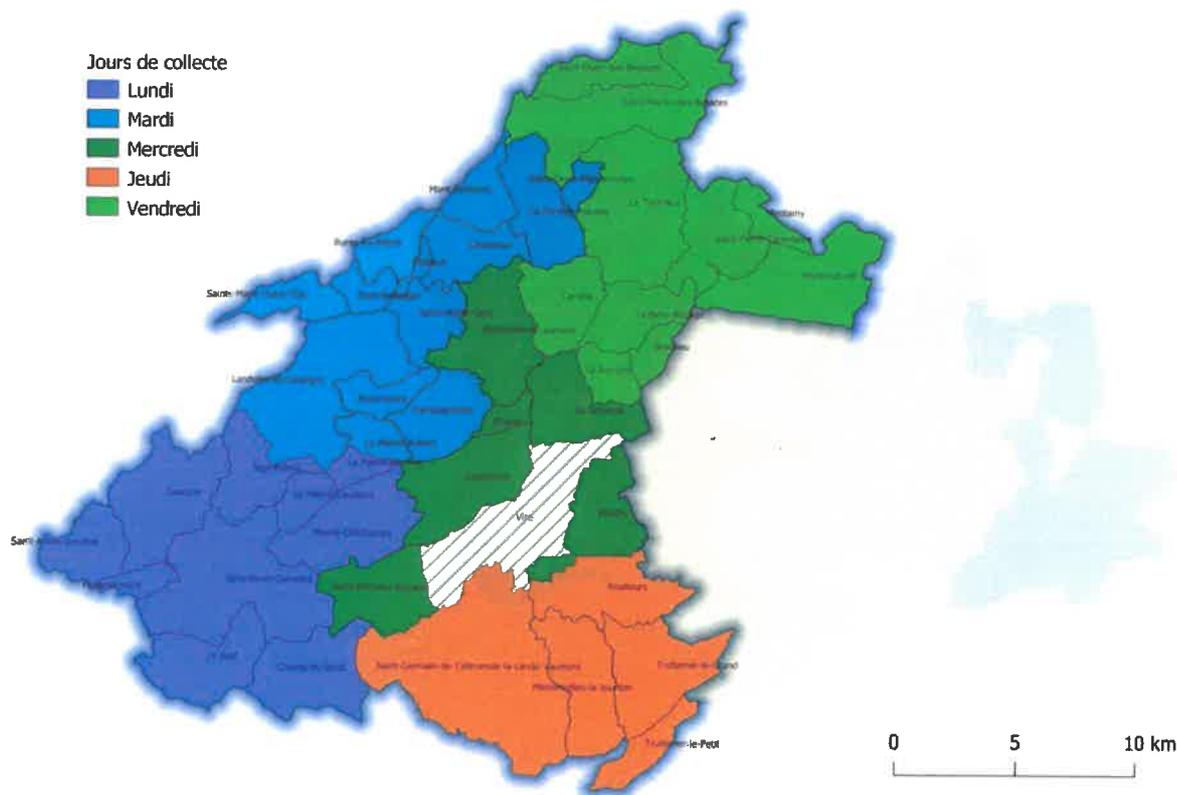
Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

# Les ordures ménagères et assimilées

Les contrats de prestation avec Véolia sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage et Suez et la société Sphère sur le territoire du pôle de proximité de Saint Sever ont pris fin au 31 décembre 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces territoires ont été repris en régie. C'est donc la régie intercommunale qui collecte les ordures ménagères et assimilées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et du pôle de proximité de Saint Sever.

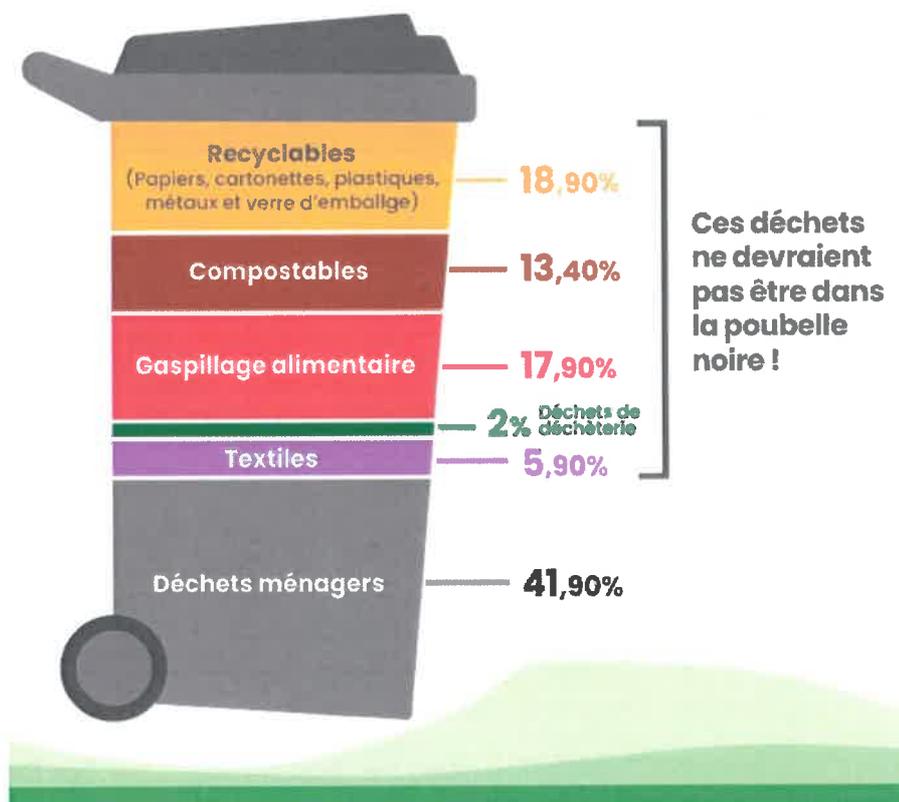


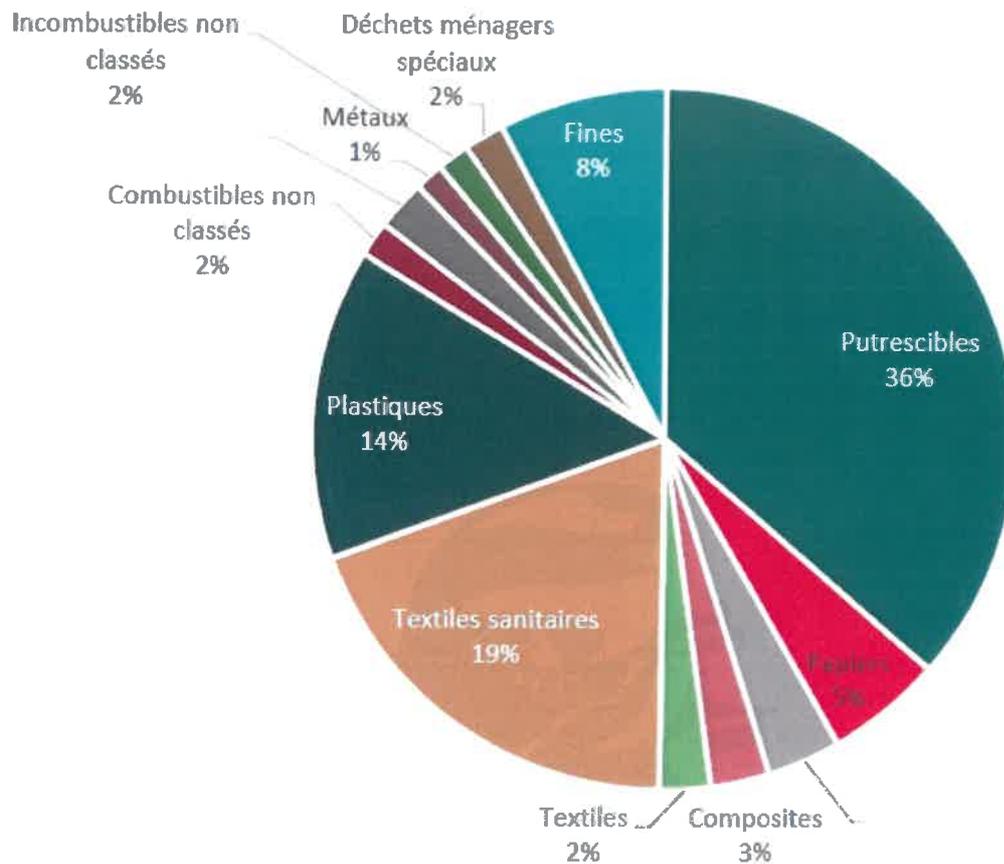
Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables (sacs jaunes) sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine. La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. La Commune de Vire déléguée est collectée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères hormis l'hyper centre de Vire qui est collecté 2 fois par semaine.

## Tonnages par territoire

	2020	2021	Evolution 2020/2021	Ratio 2021 au kg/hab/an
<b>Total des 3 territoires</b>	5 161,68	5 005,06	-3,03%	149,18
<b>SEROC</b>	24 677,54	24 378,40	-1,21%	182,18
<b>Région Normandie</b>	807 390,00	Non connu	Non connu	<b>Ratio 2020</b> <b>241,70</b>

## Composition des ordures ménagères – caractérisation février 2021





Sur IVN, la majorité des OMR est composée de putrescibles, plastiques et textiles sanitaires.



# Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets.



Tous les emballages en métal



Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, les consignes de tri des déchets recyclables ont évolué sur l'ensemble du territoire du SEROC. En plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication a été réalisée pour informer l'ensemble des habitants.

Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les déchets recyclables (sacs jaunes) et les ordures ménagères et assimilées sont donc collectés en simultané, une fois par semaine.

La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. Elle est collectée 1 fois par semaine pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

### Les tonnages

	2020			2021			Evolution 2020/2021	Ratio 2021 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2020	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2021		
<b>Total des 3 territoires</b>	1 739,26	148,86	<b>1 888,12</b>	2 115,54	103,92	<b>2 219,46</b>	17,98%	66,15

	Ratio 2021 en kg/hab/an
IVN (3 territoires)	66,15
SEROC	68,34
Région <b>données 2020</b>	50,40



Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



**Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.**



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue, par la régie intercommunale.



### Les tonnages

	2020	2021	Evolution 2020/2021	Ratio 2021 en kg/hab/an
<b>Total des 3 territoires</b>	1 328,30	1 405,40	5,81%	41,89

	Ratio 2021 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	41,89
SEROC	45,52
Région <b>données 2020</b>	36,20

# Les collectes spécifiques



Sur la Commune déléguée de Vire, avant 2021, il y avait plusieurs collectes spécifiques qui ont été arrêtées :

- **La collecte des déchets verts en porte à porte**

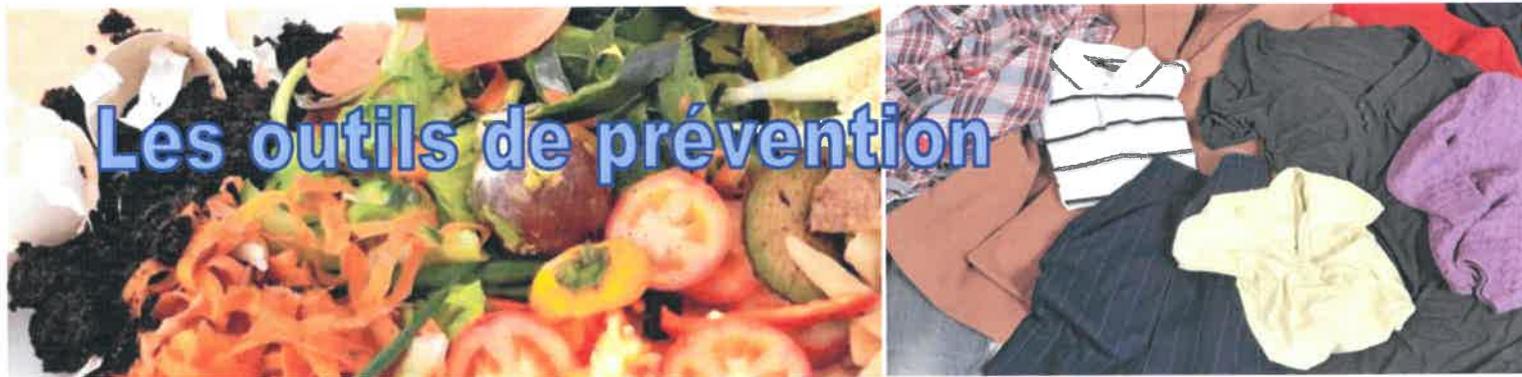
La collecte des déchets verts en porte à porte n'est plus organisée par l'Intercom depuis 2021. Les élus de l'IVN ont souhaité que cette collecte spécifique soit stoppée.

La Ville de Vire Normandie a voulu garder une collecte de proximité, pour les personnes âgées. Il y a donc toujours une collecte mais encadrée par un règlement, selon l'âge des habitants ... et sur inscription.



- **Collecte des encombrants**

La collecte des encombrants a également été arrêtée. Les habitants doivent se rendre dans les déchèteries.



### Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom mettait à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€) – plus de stock en 2021.

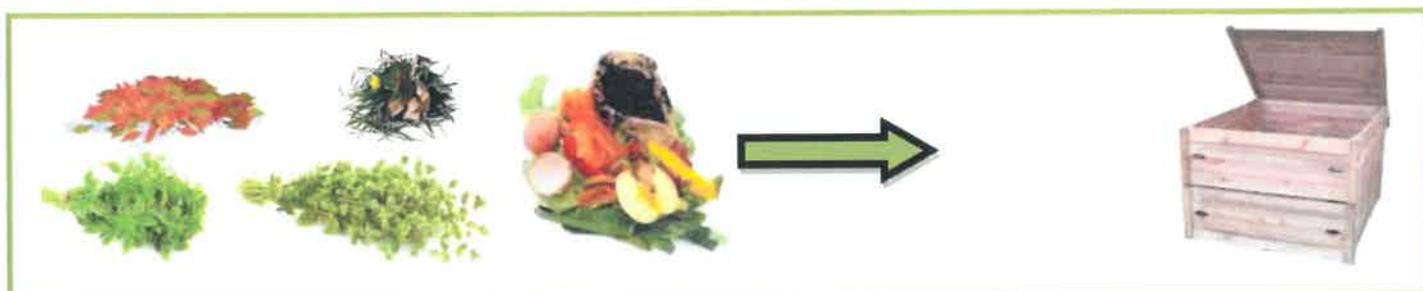
Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs étaient à retirer à la déchèterie de Vire Normandie.

En juillet 2021, l'IVN a fait le choix de donner au SEROC la gestion des composteurs sur le territoire de Vire Normandie.

Les habitants de l'ex Intercom Séverine, de Souleuvre-en-Bocage et de Vire Normandie, à compter de juillet 2021 doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



### **Bilan de la distribution**

Territoire de Vire Normandie, de janvier à juillet 2021 :

50 composteurs ont été mis à disposition dont :

- 50 composteurs de 800 L

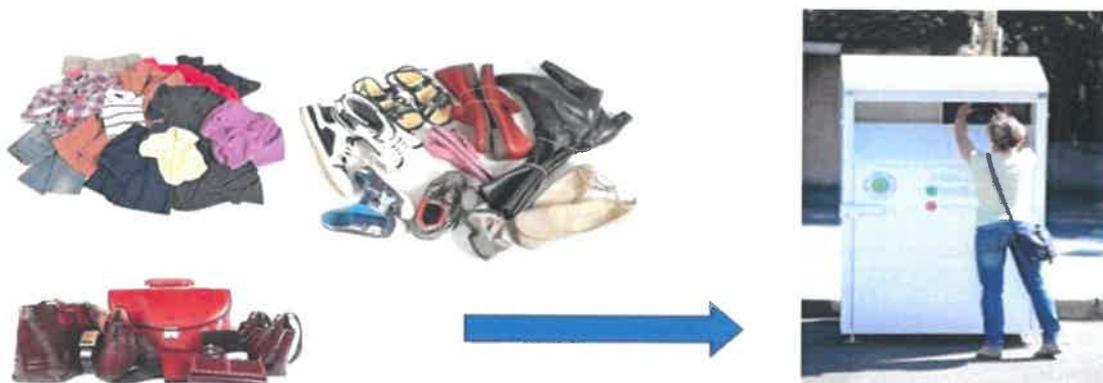
140 composteurs ont été distribués par le SEROC sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et sur Vire Normandie, de juillet à décembre 2021.

### Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.





L'Intercom de la Vire au Noireau gère 3 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Soulevre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie Intercommunale
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

De janvier à juin 2021, les habitants de Soulevre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Server et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. A compter du 12 juillet 2021, ces 3 déchèteries ont été mise en réseau, les habitants peuvent donc, depuis cette date, accéder aux 3 déchèteries.

Les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

**La déchèterie intercommunale de Vire Normandie**, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boul't au lieu-dit Canvie.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h30-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h30-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h00	14h00-18h00



Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie

- **Mise à disposition de compost**

De 2009 à fin 2018, les agents de la déchèterie de Canvie vendaient le compost pour le compte du SEROC. L'ensemble des recettes encaissées étaient reversé au SEROC qui est compétent sur la plateforme de compostage.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le compost est mis à disposition gratuitement aux usagers, dans la limite de 3m<sup>3</sup> par an et par foyer.

La déchèterie intercommunale de Soulevre-en-bocage est située sur la commune déléguée de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	FERME	14h00-17h00
Jeudi	10h00-12h00	14h00-17h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



DEEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage

La déchèterie intercommunale de Noues-de-Sienne est située sur la commune déléguée de Mesnil Clinchamps.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	FERME	14h00-17h00
Mardi	FERME	
Mercredi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00



Les déchets acceptés à la déchèterie de Noues-de-Sienne

#### - Accès des professionnels aux 3 déchèteries

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Vire Normandie et Noues de Sienne, est réglementé.

Les professionnels désirant utiliser ces deux déchèteries, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2021, la recette enregistrée s'élève à 17 668,03 € (pour mémoire, en 2020 la recette était de 13 591,76 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

En 2021, aucune réglementation n'existait pour l'accès des professionnels à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage. Les professionnels pouvaient donc déposer les déchets acceptés, gratuitement. Un système de facturation a été mis en place à compter de 2022.

- **Les tonnages des déchets**

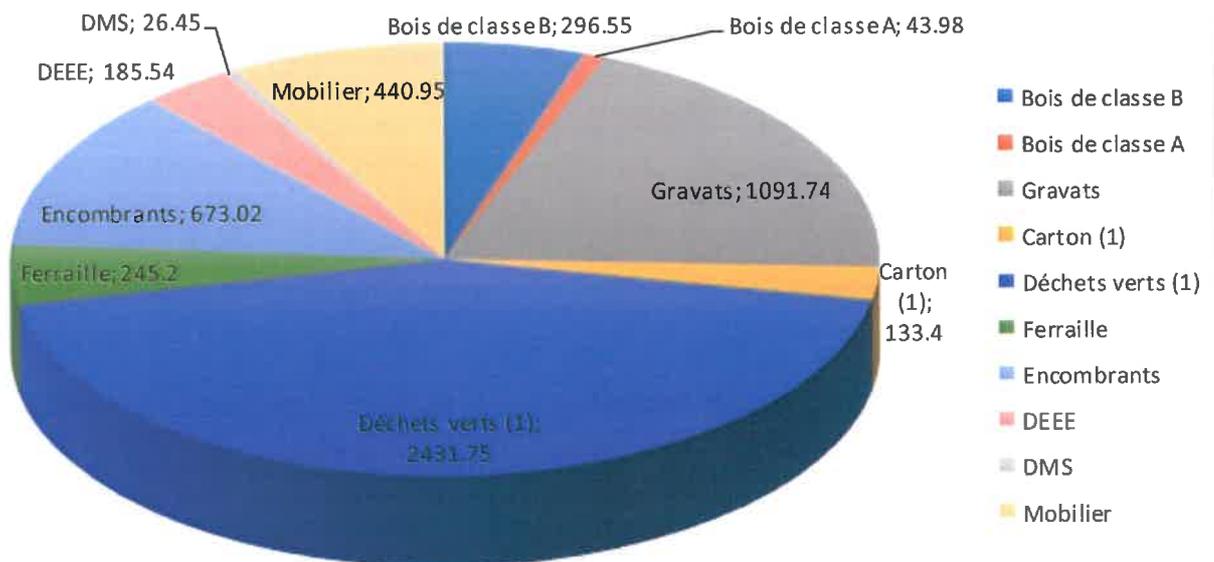
Territoires	Tout venant / encombrants	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-railles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	571,42	178,96	791,98	54,80	145,07	275,60	94,46	0,71	1 501,76	21,04
déchèterie de Vire Normandie	673,02	440,95	1 091,74	133,40	245,20	340,53	185,54	4,46	2 431,75	26,45
Déchèterie de Mesnil Clinchamps	316,06	107,30	274,04	39,64	98,02	146,56	59,66	1,88	1 164,18	12,55

## Evolution des tonnages

### - La déchèterie de Vire Normandie

	2020 en tonne	2021 en tonne	Evolution entre 2020 et 2021
Bois de classe B	272.70	296.55	8.75%
Bois de classe A	35.10	43.98	25.30%
Gravats	785.76	1091.74	38.94%
Cartons	129.94	133.40	2.66%
Déchets verts	2556.35	2431.75	-4.87%
Ferraille	222.40	245.20	10.25%
Encombrants	555.76	673.02	21.10%
Mobilier	386.87	440.95	13.98%
DEEE	170.94	185.54	8.54%
DDS	21.30	26.45	24.18%
Batteries	3.80	4.46	17.37%
<b>Total</b>	<b>5140.92</b>	<b>5573.04</b>	<b>8.41%</b>

## Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Vire Normandie (en tonnes)

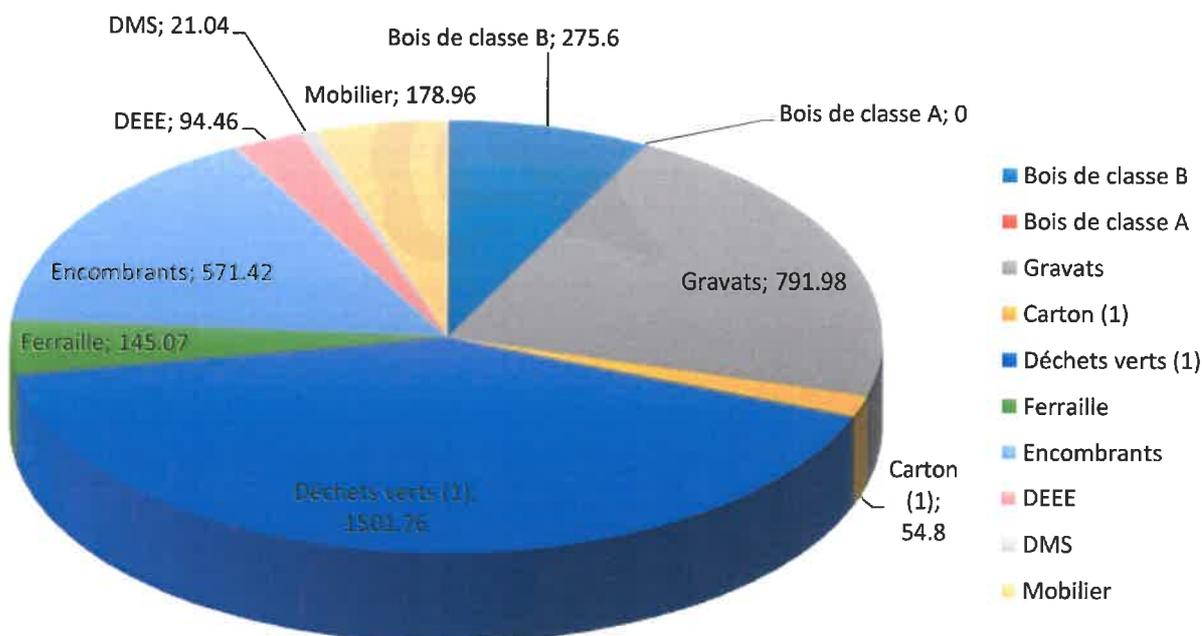


(1) Apports déchèterie

- La déchèterie de Souleuvre-en-Bocage

	2020 en tonne	2021 en tonne	Evolution entre 2020 et 2021
Bois	244.70	275.60	12.63%
Gravats	459.26	791.98	72.45%
Carton	44.20	54.80	23.98%
Déchets verts	1147.64	1501.76	30.86%
Ferraille	139.54	145.07	3.96%
Encombrants	520.60	571.42	9.76%
Mobiliers	131.30	178.96	36.30%
DEEE	85.87	94.46	10.00%
DDS	16.90	21.04	24.50%
Batteries	0.84	0.71	-15.48%
<b>Total</b>	<b>2790.85</b>	<b>3635.80</b>	<b>30.28%</b>

### Répartition des déchets transitant par la déchèterie du Tourneur (en tonnes)



- La déchèterie de Noues de Sienne

Les tonnages 2020 n'étant pas connus, il nous est impossible de calculer les évolutions entre 2020 et 2021 de la déchèterie de Mesnil Clainchamps.

- **Les contrats et conventions**

	DECHETERIES DE VIRE NORMANDIE ET DE SOULEUVRE EN BOCAGE		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	31/12/2022
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/04/2022	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	31/12/2022
Cartons	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	31/12/2021	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	31/12/2021
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021
Bois (A et B)	<b>Bois A</b> : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : LBS  <b>Bois B</b> : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : les Champs Jouault	<b>Bois A</b> : 31/12/2021 (Vire uniquement)  <b>Bois B</b> : 31/12/2021	<b>BOIS A ET B mélange</b> <u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	31/12/2022
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2022
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021
Déchets verts	<u>Transport et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025	<u>Traitement et transport</u> : SEDE Environnement	30/07/2025

DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE ET LE TOURNEUR		DECHETERIE DE MESNIL CLINCHAMPS		
Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	
DDS (déchets dangereux)	Filière ECODDS (Canvie) Hors filière : Yves Madeline sas	Ecodds : indéterminée Hors filière : 28/02/2022	Pas de contractualisation avec ECODDS Hors filière : Yves Madeline sas	Hors filière : 28/02/2022
Cartouches d'encre	Traitement et transport: LVL	Renouvelé chaque année	Traitement et transport : LVL	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (moteurs)	Traitement et transport: ECO HUILE	Renouvelé chaque année	Traitement et transport : ECO HUILE	Renouvelé chaque année
Huiles usagées (alimentaires)	Traitement et transport: MJR - HFR	01/10/2022	Traitement et transport: MJR - HFR	01/10/2022
Lampes usagées	Traitement et transport: OCAD3E	31/12/2022	Traitement et transport :OCAD3E	31/12/2022
Piles et accumulateurs usagés	Traitement et transport: COREPILE	Pas de contrat	Traitement et transport : COREPILE	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR- LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée		
Films plastiques	Traitement et transport: SPHERE	Filière stoppée		
Mobilier	Traitement et transport: ECO MOBILIER	Indéterminée	Traitement et transport: ECO MOBILIER	Indéterminée
Films radiographiques	Traitement et transport: SEP Recycl M	Indéterminée		
Pneus	Traitement et transport: ALIAPUR	Indéterminée		

# FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Ex. Intercom Séverine : TEOM
- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

## - Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement		
Dépenses de personnels		1 184 587,91 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de déchèteries	279 625,64 €
	Autres contrats (lavages des EPI, collecte des sapins ...)	10 639,88 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	200 422,06 €
	Carburants	74 351,91 €
	Entretien réparation du matériel roulant	69 356,86 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	188 249,01 €
Contributions au SEROC		358 951,56 €
Contributions au SIRTOM		1 415 055,00 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>3 783 319,72 €</b>

Recettes de Fonctionnement	
résultat de fonctionnement reporté	1 704 835,83 €
TEOM	3 517 567,00 €
Quote part des subvention d'investissement	14 425,71 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	35 431,69 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)	99 571,54 €
Recettes liées aux salaires	29 223,28 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies	251 847,75 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 652 902,80 €</b>

Dépenses d'investissement	
---------------------------	--

Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	14 425,71 €
Remboursement emprunt/capital	123 261,72 €
achat d'équipements et travaux	21 990,17 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>159 677,60 €</b>

Débroussailleuse, transpalette, colonnes d'apport volontaire, tondeuse, souffleur

Recettes d'investissement	
---------------------------	--

Résultat d'investissement reporté	978 094,89 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
FCTVA	2 733,81 €
Amortissements	200 422,06 €
Emprunt	0,00 €
Subventions pour les composteurs	902,00 €
Soutien développement durable convention reprise déchèterie Mesnil	4 157,72 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 186 310,48 €</b>

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 1 869 583,08 € (dont résultat cumulé reporté 2020 de 1 704 835,83 €) et la section d'Investissement est en excédent de 1 026 632,88 € (dont résultat cumulé reporté 2020 de 978 094,89 €).

**- Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement	
----------------------------	--

Dépenses de personnels		191 960,23 €
Déficit reporté		0,00
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	181 179,91 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	45 642,86 €
	Fourniture des sacs à déchets	30 897,84 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	90 834,92 €
Contributions au SEROC		66 767,53 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>607 283,29 €</b>

### Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	1 305,33 €
Redevance Incitative	581 563,70 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	456,07 €
Encaissement en non-valeur et titres annulés sur exercices antérieurs	3 242,78 €
FCTVA	0,00 €
Remboursement de frais (SEROC + Soulevre-en-Bocage)	1 799,82 €
Recettes liées aux salaires	0,00 €
Recettes déchèterie	38 173,07 €

Total recettes de fonctionnement	627 124,10 €
----------------------------------	--------------

### Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	10 000,00 €
achat d'équipements et travaux	1 586,80 €

Total dépenses d'investissement	12 170,13 €
---------------------------------	-------------

### Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	17 792,03 €
FCTVA	50,59 €
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	0,00 €
Emprunts	0,00 €
Amortissements	45 642,86 €
Subventions	0,00 €
Soutien développement durable	0,00 €

Total des recettes d'investissement	63 485,48 €
-------------------------------------	-------------

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 19 840,81 € (résultat cumulé reporté 2020 de 1 305,33) et la section d'Investissement est en excédent de 51 315,35 € (dont résultat cumulé reporté 2020 de 17 792,03 €).

## La Matrice des coûts de l'ADEME

Les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont donc des éléments essentiels pour les collectivités pour suivre et maîtriser ces évolutions.

La matrice des coûts a été créée dans ce but. C'est un référentiel national des coûts, créé par l'ADEME, qui permet de comparer les services publics de gestion des déchets.

Matrice 2021 de l'Intercom de la Vire au Noireau (territoires gérés en régie donc hors territoire du SIRTOM).

### Coûts aidés\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu rural référentiel
OMR	34.9 €	46.0 €
RSOM hors verre	19.9 €	5.0 €
Verre	1.4 €	1.0 €
Déchets des déchèteries	20.7 €	25.0 €
Autres flux	0.01 €	2.0 €
<b>Tous flux</b>	<b>76.9 €</b>	<b>79.0 €</b>

\*coûts aidés HT : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Coût global de gestion à l'habitant inférieur de :

- 17 % au coût médian mixte rural Ndie
- 6 % au coût médian TI France

